



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DEPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 MARS 2004

Le 25 mars 2004 à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. BESNIER, Maire.

Mmes et MM. FOURIER - BOUGOUIN - I. COIGNET - MAZEL - CLAIR - GRANDJEAN - TALON - BOUCARD - Adjointes au Maire

Mmes et MM. DUBOIS - RIDOLCE - S. JOUVENCEAU - GAY - VIALAS - GODARD (départ 21 h 00) - GUERRIER - ROBERT - MARTINEZ - V. BRIFFAUX - NEVEU - L. BRIFFAUX - P. FOURIER - V. BESNIER - Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Madame GAUTIER qui a donné pouvoir à Madame FOURIER

Madame FRANCE qui a donné pouvoir à Madame BRIFFAUX

Madame KRUIK qui a donné pouvoir à Madame DUBOIS

Monsieur JOUVENCEAU qui a donné pouvoir à Madame JOUVENCEAU

Monsieur COIGNET qui a donné pouvoir à Madame COIGNET

Madame GODARD qui a donné pouvoir à Monsieur ROBERT

Monsieur BAZENET qui a donné pouvoir à Monsieur BOUGOUIN

Secrétaire de séance : Madame FOURIER

Point n° 1 : Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 mars 2004

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 mars 2004 est adopté par 28 voix pour et une abstention (M. MARTINEZ), sous réserve de la diffusion du plan de financement relatif à la construction du Centre de Loisirs Maternel demandée par Monsieur NEVEU.

Le tableau récapitulatif des dépenses et le plan de financement se décomposent comme suit :

FOURNISSEUR	DESIGNATION	MONTANT HT en €
Coût d'objectif		633 050,00
Dépenses d'investissement	Divers mobiliers et fournitures	30 146,80
BRAUN	Honoraires	26 642,80
QUALICONSULT	Mission Contrôle Technique	10 884,87
CABINET PICOT & MERLINI	Plan topographique	1 370,00
PEREZ & MORELLI	Démolition anciens ateliers	7 600,00
Total HT		709 694,47

<u>FINANCEMENT</u>		
Conseil Régional	Accord séance du 2/10/2003	35% du montant HT des travaux (sur la base du 1 ^{er} projet)
Conseil Général	Accord séance du 8/12/2003	25% du montant HT des travaux (sur la base du 1 ^{er} projet)
Caisse d'Allocations Familiales	Demande du Conseil Municipal en date du 11 mars 2004 au titre de l'année 2004	30% du montant global HT estimé à 709 694,47 € Les 10% restant seront financés sur Les fonds propres de la Commune

Monsieur MARTINEZ s'excuse de son absence au Conseil Municipal le 11 mars 2004 empêché par un problème de santé. Il s'abstient donc pour l'approbation de ce compte rendu.

Point n° 2 : Budget 2004 :

Monsieur GRANDJEAN présente le budget unique 2004, dernière étape de la préparation budgétaire après le débat d'orientations budgétaires et le vote du compte administratif 2003. Il donne connaissance, dans le détail, des dépenses et des recettes des sections fonctionnement et investissement.

Monsieur le Maire fait remarquer que le budget de fonctionnement reste dans la continuité des opérations présentées l'année dernière. Il confirme que ce budget unique permet de bien cadrer les chiffres par rapport à l'évolution et de maintenir les prestations voir même d'offrir plus de services à la population notamment pour le centre social, le centre de loisirs et la jeunesse.

Remarques section FONCTIONNEMENT

Monsieur ROBERT s'étonne du transfert des dépenses liées à la CLIS vers la Caisse de Ecoles qui s'accompagne d'une diminution de la subvention.

Madame FOURIER confirme que les vacances piscine non inscrites permettent de compenser ce transfert. Par ailleurs, elle précise que, depuis cette année, le transport de la CLIS est assuré par un service de taxis proposant un tarif plus avantageux que l'ancien prestataire.

Monsieur GRANDJEAN ajoute également qu'une recette supplémentaire sera inscrite au budget de la Caisse des Ecoles puisque ce service est subventionné.

Monsieur ROBERT est surpris de l'augmentation substantielle de la ligne restauration scolaire puisque le personnel municipal ne bénéficie plus de ce service depuis la mise en place d'un système de tickets restaurant. Il constate que même si globalement le coût pour la Commune est inchangé le salarié n'est pas obligatoirement gagnant par ce changement. Il souhaite que d'autres solutions soient étudiées afin de ne pas pénaliser les agents.

Monsieur le Maire déclare que, conformément à la réglementation et à la législation sanitaire, le personnel communal ne peut plus déjeuner dans les conditions actuelles mais doit utiliser un local spécifique. Pour légaliser la situation à moindre coût, mais néanmoins imputable au personnel communal, la Municipalité a choisi d'instaurer le système de tickets restaurant. Considérant les difficultés de gestion communale, Monsieur BESNIER souligne l'effort conséquent de la Municipalité actuelle pour rattraper les manquements au profit du personnel. Il précise malgré tout, qu'il est nécessaire de déterminer des conditions pour limiter le coût pour la commune et donc pour les Bouffémontois.

Monsieur ROBERT revient sur la suppression des deux postes au service jeunesse enfance, secteur pourtant essentiel à la vie de la commune et constate également l'équivalent d'un poste en moins sur la totalité des services extérieurs (Tremplin). Il trouve regrettable que, dans des

périodes de réelles difficultés d'emploi au sein du Pays, la commune par la suppression de postes, ne participe pas à une forme de justice sociale et de travail pour tous.

Monsieur BESNIER annonce qu'un recrutement est prévu prochainement au service jeunesse. Il précise également l'inscription au budget d'une prestation de service pour des intervenants spécialisés afin de permettre la réalisation de réelles actions, idem pour les garderies. Il indique que la réorganisation des secteurs, notamment à la mairie et au centre social, est un choix politique de gestion qui a permis d'optimiser ces services en supprimant certes des postes mais en améliorant la qualité des actions. Il rappelle que le poste du personnel représente 60 % du budget de la commune et qu'il convient d'y mettre des limites.

Madame GUERRIER exprime son inquiétude sur le fonctionnement du service jeunesse. Elle craint que le recrutement d'un agent de catégorie B en remplacement des deux animateurs ne permette pas d'assurer autant d'activités sur le terrain.

Monsieur TALON estime que le service jeunesse est un secteur sensible qui mérite une meilleure organisation afin d'offrir aux jeunes des activités diversifiées et de qualité. Il constate que malheureusement, un animateur doté d'un BAFA est souvent limité dans cette gestion. Aussi, il annonce que le recrutement par la Municipalité d'un éducateur sportif, pour organiser des activités traditionnelles et innovantes avec l'aide d'éducateurs spécialisés recrutés à la vacation, reste dans l'esprit des actions menées dans le cadre du Contrat Educatif Local et du Contrat Temps Libre.

En réponse à Monsieur VIALAS qui s'interroge sur le statut de la quatrième personne recruté au centre social, Monsieur BESNIER précise qu'il s'agit d'un agent auxiliaire d'animation compris dans les effectifs du personnel territorial dont le rôle et la fonction n'ont rien à voir avec le statut. Il indique également que l'organisation du centre social est suivi de très près par le Comité Technique Paritaire.

Monsieur ROBERT intervient pour la permanence emploi et s'étonne que le budget de fonctionnement de ce service ait diminué de façon très significative alors que la période nécessiterait plutôt de renforcer ce pôle, vrai service de proximité auprès de la population. Il fait remarquer qu'en conservant la même enveloppe budgétaire, la permanence emploi aurait pu se doter de postes informatiques supplémentaires pour multiplier les accès internet.

Monsieur GRANDJEAN explique que les deux baisses dans ce service concernent la suppression de l'accès minitel remplacé par l'accès internet et une certaine limitation dans l'acquisition des journaux. Il confirme que cette diminution n'est pas liée à l'activité mais permet à la permanence emploi d'améliorer ses moyens et de se recentrer sur ses objectifs premiers. Il estime qu'en rapport avec les activités développées et en fonction des moyens d'accompagnement mis à disposition, le budget de la permanence emploi ne nécessite pas d'inscription de crédits supplémentaires.

Monsieur le Maire signale que les actions concrètes menées à la permanence emploi ne nécessitent pas obligatoirement un budget conséquent. Il souligne qu'un travail de fond est actuellement réalisé par l'intermédiaire de Monsieur CLAIR pour la validation d'un questionnaire qui sera adressé à l'ensemble des personnes inscrites à l'ANPE. Un diagnostic sera établi pour permettre d'accueillir ces personnes en entretien personnalisé et les aider dans leur recherche d'activité. Cette action a également pour objectif d'améliorer les relations avec l'ANPE et la Mission Locale.

Monsieur MARTINEZ estime que les difficultés budgétaires de toutes les communes sont la conséquence du désengagement de l'Etat qui malheureusement oblige à des choix menant souvent à la diminution du personnel. Néanmoins, il pense que le secteur jeunesse est un service difficile qui nécessite un besoin d'encadrement. Par ailleurs, il pense que le choix de la qualification du personnel est intéressant mais contradictoire avec une polyvalence de poste. A son avis, la polyvalence peut entraîner un déséquilibre et des conséquences sur le fonctionnement général d'une collectivité.

Monsieur VIALAS et Madame GUERRIER se disent choqués des propos tenus par Monsieur GRANDJEAN concernant la permanence emploi. En effet outre l'objectif premier d'aider les personnes à trouver un emploi, ce service est un lieu d'accueil et d'échanges et pas nécessairement un endroit de consultation d'ouvrages spécifiques.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne faut pas confondre les missions de la permanence emploi avec celles du centre social dont les locaux sont ouverts tous les jours avec une équipe renforcée pour permettre aide et soutien.

Remarques section INVESTISSEMENT

A la suite des explications fournies par Monsieur GRANDJEAN, Monsieur le Maire fait remarquer que le maintien de l'investissement à un niveau élevé se justifie à la fois par l'équipement, le rattrapage et les investissements nouveaux. Il souligne les efforts importants réalisés au niveau des équipements scolaires permettant un fonctionnement de qualité et de bien être pour les enfants. Il estime également que l'acquisition de logiciels dans les différents secteurs optimisera les services et qu'ils gagneront ainsi en efficacité.

En réponse à Monsieur ROBERT qui s'interroge sur l'aménagement du terrain de football pour un montant estimé à 40 000€, Monsieur BESNIER explique qu'actuellement le lieu de cette implantation n'est pas déterminé mais qu'il s'agit de la création d'une structure définitive à l'identique du terrain situé rue de Jean Moulin.

Suite à une question de Monsieur ROBERT, Monsieur BOUGOUIN confirme qu'un logiciel permettra de gérer le parc locatif de tous les logements de la Commune et d'en connaître le type, le nom du bailleur et les coordonnées des locataires. Ce système aura pour but de rationaliser et de faciliter les recherches pour une gestion plus efficace.

Au sujet de l'aménagement du terrain de pétanque, Monsieur le Maire rappelle à Monsieur ROBERT que ce dossier est inscrit au budget de la Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France. Néanmoins, Monsieur MAZEL demande l'établissement d'un cahier des charges pour permettre une homologation de ce terrain.

Monsieur MARTINEZ souhaite l'aménagement d'une aire de jeux dans les Hauts Champs à l'identique de celle réalisée au village. Il estime que cet aménagement est un facteur d'équilibre et de cohésion qui permettra peut être de limiter la concentration des problèmes. Il évoque également le manque de places de stationnement dans la rue des Tonneliers, source de conflits. Par ailleurs, il émet un avis défavorable à la remise en état de la salle du Conseil Municipal préférant utiliser les crédits pour des investissements plus urgents et notamment l'implantation d'une nouvelle aire de jeux.

Monsieur BESNIER explique qu'en terme d'image, il est nécessaire de réaliser quelques travaux dans cette salle notamment pour les mariages. En ce qui concerne les espaces de jeux, une aire supplémentaire est prévue à l'école maternelle des Hauts Champs. Une réflexion est également à l'étude pour aménager le terrain d'aventure en lieu de convivialité et d'épanouissement pour les enfants. Pour les places de stationnement dans la rue des Tonneliers, un dialogue doit s'instaurer entre la Commune et l'AOTEP afin de trouver une solution.

Madame GUERRIER et Monsieur ROBERT évoquent le manque d'intervention de la Communauté de Communes pour la réalisation de petits travaux pouvant nuire au bon fonctionnement des clubs (panneaux de basket, porte d'entrée des tennis couverts).

Monsieur le Maire confirme que les travaux prévus cette année dans le budget communautaire concernent essentiellement le portail et la toiture du gymnase. Il ajoute que la Commune ne peut que se féliciter du résultat des prestations transférées à la Communauté de Communes notamment en terme de ville propre, d'éclairage public et par la mise à disposition de deux gardiens pour l'entretien du complexe sportif.

Le Conseil Municipal par

22 voix pour et 7 abstentions (Mme GAY, M. VIALAS, Mme GUERRIER, M. ROBERT avec pouvoir de Mme GODARD, M. NEVEU, M. MARTINEZ) adopte les sections fonctionnement et investissement du budget 2004.

Point n° 3 : Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire annonce que le taux des impôts directs locaux reste inchangé pour l'année 2004, à savoir :

Taxe d'habitation	15,90 %
Taxe foncière (bâti)	20,69 %
Foncier (non bâti)	50,56 %

Le Conseil Municipal par 22 voix pour et 7 abstentions (Mme GAY, M. VIALAS, Mme GUERRIER, M. ROBERT avec pouvoir de Mme GODARD, M. NEVEU, M. MARTINEZ) décide de reconduire ces mêmes taux pour l'année 2004. Monsieur BESNIER rappelle que le taux de la Taxe Professionnelle est voté par la Communauté de Commune de l'Ouest de la Plaine de France.

Point n° 4 : Subventions aux associations :

Monsieur le Maire présente les bases de réflexion qui permettent de comprendre les modifications apportées au tableau des subventions.

D'une part, en examinant de façon approfondie les budgets de fonctionnement des associations, la Municipalité s'est aperçue que la plupart des clubs fonctionnent avec des budgets équilibrés sur lesquels apparaissent des excédents. D'ailleurs, pour les associations qui possèdent un excédent, la subvention municipale ne se justifie pas toujours.

Après étude des budgets associatifs, Monsieur le Maire confirme que la baisse significative des subventions ne nuira pas au fonctionnement des clubs.

D'autre part, il est intéressant de noter que les subventions versées aux clubs sportifs sont en décalage de 6 mois et calculées avec les éléments de l'exercice passé. Aussi, la subvention prévue à ce jour devrait permettre aux associations de fonctionner jusqu'au mois de septembre.

Dès la journée des inscriptions, un rééquilibrage sera établi en fonction du nombre d'adhérents et du budget de fonctionnement présenté par les clubs pour la saison 2004 - 2005.

Le Conseil Municipal prendra donc les décisions modificatives relatives au complément de subventions et votera également une enveloppe globale pour l'exercice 2005.

Monsieur ROBERT estime que ce mode de fonctionnement va endormir la Commune, tant au niveau des activités culturelles (art, danse, théâtre) qui avaient pourtant un rayonnement bien au-delà des limites du territoire et dans le secteur sportif où le dynamisme était également reconnu sur l'extérieur par la participation d'adhérents des communes voisines.

Il souligne que le rayonnement de la commune passe par l'épanouissement de chacun, notamment par son investissement en qualité de bénévole ou adhérent. Il considère que la baisse des subventions est un message à la population qui traduit un manque de dynamisme et une approche très comptable du budget représentant 0,7% des dépenses soit 30 000 €.

Madame COIGNET rappelle les différentes actions culturelles organisées sur la commune depuis 2 ans. A l'exception de l'exposition Art 95 qui n'a pas été reconduite, le même niveau d'activités est maintenu. Elle explique que la diminution de la subvention OMCa ne correspond pas à une baisse d'activités mais à une fusion entre le Comité des Fêtes et l'OMCa qui permettra de regrouper l'ensemble des actions événementielles. Un bilan sera d'ailleurs présenté lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.

En réponse à Monsieur ROBERT elle annonce que le festival de danse pour les enfants des écoles a été reporté à début mai, suite à un problème de santé de l'intervenant. Cette manifestation aura lieu en partenariat avec l'OMCa.

Monsieur TALON indique que le "maxi cross" sera reconduit cette année et précise que cette épreuve avait été annulée l'an passé, suite au refus d'un accès en forêt par l'Office National des

Forêts. Il annonce également que l'OBS recrute au 1^{er} avril 2004 une personne à mi-temps pour rétablir le lien entre la mairie, les associations et la Communauté de Communes. Cette personne devra développer des actions et notamment organiser la manifestation des Olympiades dans le cadre de la fête de la Pentecôte.

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement du bureau de l'OBS et invite Madame GUERRIER à participer aux réunions.

Monsieur MARTINEZ confirme le manque de rayonnement culturel et sportif qui à son sens vient du fait que la population n'adhère plus aux manifestations proposées.

Madame COIGNET souligne que certaines opérations évènementielles ont dû être annulées pour des raisons de sécurité, notamment le bal du 14 juillet. En ce qui concerne l'organisation du Carnaval, cette manifestation aurait pu se dérouler si le corps enseignant, principal moteur de cette action, et tous les autres intervenants, avaient accepté d'y participer dans un but pédagogique.

Monsieur VIALAS intervient sur les subventions du secteur social en diminution de 50%. Il espère que dans l'analyse des dossiers, il n'y a pas eu de confusion entre l'excédent de clôture et le fonds de roulement.

Monsieur le Maire confirme que ces baisses sont justifiées en rapport aux budgets présentés. Il ajoute que cette rigueur dans la gestion budgétaire est une démarche politique qui permet d'économiser 30 000€ soit 2% d'impôts pour les Bouffémontois. Il se tient à la disposition des présidents d'associations pour discuter de cette nouvelle organisation qui permettra une gestion associative sur une année complète.

LE CONSEIL, par 22 voix pour et 7 contre (Mme GAY, M. VIALAS, Mme GUERRIER, M. ROBERT avec pouvoir de Mme GODARD, M. NEVEU, M. MARTINEZ),

Décide d'accorder pour l'année 2004, une subvention aux associations selon le tableau ci-après :

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	Montant/EURO
A.G.B.	700,00
A.P.E.E.P.	210,00
ADREC	200,00
AMAD	2.000,00
Amicale du personnel communal Bouffémont	25.502,00
Amis cyclos Bouffémont	100,00
AREFO	250,00
Association des paralysés de France (A.P.F.)	450,00
Association sportive collège de Bouffémont	150,00
Atelier les brouillards Bouffémont	200,00
Avenir de Bouffémont	1 000,00
BAC Basket. Bouffémont	1 000,00
BAC Foot Bouffémont	5 000,00
BAC Judo Bouffémont	4.040,00
BAC Pétanque. Bouffémont	500,00
Badminton	630,00
BVAC Volley. Bouffémont	500,00
C. C. A. S.	33 442,00
CAISSE DES ECOLES	72.700,00
Cercle nautique 95	500,00
Club évolution gym. Bouffémont	4.000,00
Courtoise compagnie	150,00
Club Performances	150,00
Croix rouge Française	150,00
D.D.E.N.	60,00
Défense des locataires de la SA HLM AOTEP	600,00

Espoir	80,00
F.C.P.E.	140,00
F.C.P.E. Collège Bouffémont	154,00
F.C.P.E. Lycée Domont	70,00
FNACA	230,00
Frères des hommes	300,00
Groupe Episode - Théâtre Bouffémont	300,00
IME-CMPP Eaubonne	506,00
Jardins familiaux	180,00
Karaté club Bouffémont	3.040,00
La Galoche Bouffémontoise	150,00
La sarabande - Chorale	150,00
L'Arbre	3.000,00
Les forgerons de l'épée. Bouffémont	100,00
Les mordus de la guitare. Bouffémont	150,00
Les Tournesols	80,00
Mission Local Deuil la Barre	3.962,00
Office Municipal de la Culture-OMCA-Bouffémont	34 150,00
Office Bouffémontois des Sports-OBS-	15 000,00
Photo ciné club Bouffémont	400,00
Réseaux de savoirs réciproques	150,00
Restos du Cœur	300,00
Secours populaire français	1 200,00
Tennis club. Bouffémont	500,00
Tremplin 95	400,00
UNAFAM	150,00
Vie libre	150,00
Autour de Léonardo spectacle	1.000,00
Provision non affectée autres secteurs	3 775,00
TOTAL	223 951,00

Point n° 5 : Adoption des budgets annexes eau potable et assainissement :

BUDGET D'EAU POTABLE

1) section d'exploitation

DEPENSES			
	CREDITS 2003	REALISE 2003	BUDGET 2004
Art.6378 Redevance S.I.A.E.P.	4 344,00	0,00	3 930,00
Art.6611 Charges financières des emprunts	3 000,00	2 952,42	2 610,00
Art.6815 Dotations aux amortissements	20 910,00	20 907,55	21 160,00
Art.023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	5 762,94
TOTAL DES DEPENSES	28 254,00	23 859,97	33 462,94

RECETTES			
	CREDITS 2003	REALISE 2003	BUDGET 2004
Art.70128 Vente de produits	20 000,00	22 815,27	18 000,00
Art.768 Autres produits financiers.Ajustem.Euro	0,00	0,06	
Art.777 Quote part subvent.d'investissement	8 254,00	8 253,58	8 254,00
Art.002 Excédent antérieur reporté	0,00	0,00	7 208,94
TOTAL DES RECETTES	28 254,00	31 068,91	33 462,94

Surtaxe sur l'eau : 0,08 euro/m3 pour l'année 2003, Idem pour l'année 2004

2) Section d'investissement

DEPENSES				
	CREDITS 2003	REALISE 2003	REPORTS	BUDGET 2004
Art.139 Subvent.investissem.transférées au compte de résultat	8 254,00	8 253,58		8254
Art.1641 Annuité 2003, en capital	13 179,00	13 178,43		13 530,00
Art.2315 Immobilisations en cours	266 864,46	9 737,65	231 000,00	5 173,22
TOTAL DES DEPENSES	288 297,46	31 169,66	231 000,00	26 957,22

TOTAL REPORTS + PROPOSITIONS 2004	257 957,22
--	-------------------

RECETTES				
	CREDITS 2003	REALISE 2003	REPORTS	BUDGET 2004
Art.001 Excédent antérieur reporté	215 986,08	215 986,08		231 034,28
Art.10231 Participation S.F.D.E.	35 713,57	9 230,00		0,00
Art.10222 FC TVA	0,00	392,50		0,00
Art 1068 Réserves.Excédent fonctionnement	15 687,81	15 687,81		0,00
Art.28153 Amortissem.Immobilisations	20 060,00	20 061,95		20 314,00
Art.28183 Amortissem.Immobilisations	850,00	845,60		846,00
Art.021 Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00		5 762,94
TOTAL DES RECETTES	288 297,46	262 203,94	0,00	257 957,22
TOTAL REPORTS + PROPOSITIONS 2004			257 957,22	

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le budget de distribution d'eau potable.

BUDGET ASSAINISSEMENT

1) Section d'exploitation

DEPENSES			
	CREDITS 2003	REALISE 2003	BUDGET 2004
Art.6222 Rémunérat.SFDE sur facturation	1 300,00	1 250,99	1 500,00
Art.6262 Frais de télécommunication	270,00	215,08	300,00
Art.6281 Services extérieurs. Syndicats	15 902,00	9 719,82	10 250,00
Art.6611 Charges financières des emprunts	12 500,00	10 216,60	7 800,00
Art.673 Titres annulés s/exercices antérieurs	0,00	0,00	121,00
Art.6815 Dotations aux amortissements	21 064,00	21 063,49	21 065,00

Art.006 Autofinancement complémentaire de la section d'investissement	14 304,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES	65 340,00	42 465,98	41 036,00

RECETTES			
	CREDITS 2003	REALISE 2 003	BUDGET 2004
Art.7061 Redevances d'assainissement	63 000,00	70 599,32	38 471,00
Art.748 Subvent.Exploitat.Primes AQUEX	0,00	41 907,13	0,00
Art.768 Autres produits financiers	0,00	112,72	0,00
Art.777 Amortissem.Subventions d'investissem.	2 340,00	2 336,27	2 565,00
TOTAL DES RECETTES	65 340,00	114 955,44	41 036,00

Redevance d'Assainissement : 0,19 euro/m3 pour l'année 2003, Idem pour l'année 2004

2) Section d'investissement

DEPENSES				
	CREDITS 2003	REALISE 2 003	REPORTS	BUDGET 2004
Art.139 Subventions d'équipement transférées au compte de résultat	2 340,00	2 336,27		2 565,00
Art.1641 Annuité d'emprunts, en capital	48 898,41	41 995,24		29 900,00
Art.2315 Immobilisations en cours	259 428,70	2 081,04	257 347,66	163 439,85
TOTAL DES DEPENSES	310 667,11	46 412,55	257 347,66	195 904,85
TOTAL REPORTS + PROPOSITIONS 2004			453 252,51	

RECETTES				
	CREDITS 2003	REALISE 2 003	REPORTS	BUDGET 2004
Art.001 Excédent antérieur reporté	246 111,82	246 111,82		315 498,05
Art.1068 Réserves.Excédents d'exploitation	29 187,29	29 187,29		72 489,46
Art.13111 Subvent.Equipem.Agence de l'eau	0,00	42 138,00		
Art.1641 Emprunt.Agence de l'Eau	0,00	23 410,00		44 200,00
Art.28153 Amortissement des immobilisations	20 725,00	20 724,94		20 725,00
Art.28183 Amortissement des immobilisations	339,00	338,55		340,00
Art.005 Autofinancement complémentaire de la section d'investissement	14 304,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES	310 667,11	361 910,60	0,00	453 252,51
TOTAL REPORTS + PROPOSITIONS 2004			453 252,51	

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le budget d'assainissement.

Point n° 6 : Décisions annexes au budget

Monsieur le Maire donne des précisions sur la revalorisation des tarifs des services communaux qui subissent pour l'année 2004 une augmentation de 2% par rapport à l'année 2003. Il indique également que des modifications tarifaires annuelles doivent être apportées pour certaines prestations.

TARIFS CIMETIERE

TARIFS AU 1ER MAI 2003		VARIATION	TARIFS 2004
CONCESSIONS			
- 15 ANS	127,50	2.00%	130.05
- 30 ANS	269,28	2.00%	274.67
- 50 ANS	535,50	2.00%	546.21
CONCESSIONS D'URNES			
- 15ANS	64,26	2.00%	65.55
- 30 ANS	135,66	2.00%	138.37
- 50 ANS	270,30	2.00%	275.71
TAXES MUNICIPALES			
- ENTREE CAVEAU FAMILLE	11,63	2.00%	11.86
- SORTIE CAVEAU FAMILLE	11,63	2.00%	11.86
- EXHUMATION	29,07	2.00%	29.65
- TRANSLATION	17,03	2.00%	17.37
- RE-INHUMATION	17,03	2.00%	17.37
- ENTREE CAVEAU PROVISoire	17,03	2.00%	17.37
- SORTIE CAVEAU PROVISoire	17,03	2.00%	17.37
- SEJOUR CAVEAU PROVISoire			
(du 1er au 30ème jour)	1,53	2.00%	1.56
(à partir du 31ème jour)	1,68	2.00%	1.72
- VACATION POLICE	18,87		19.25

PARTICIPATION CHARGES DE CHAUFFAGE ET D'EAU LOGEMENTS DE FONCTION

TARIFS AU 1ER AVRIL 2003		VARIATION	TARIFS 2004
CHAUFFAGE MENSUEL			
F 2	61,31	2.00%	62.53
F 3	93,49	2.00%	95.36
F 4	112,40	2.00%	114.65
EAU TRIMESTRIELLE			
F 2	45.98	2.00%	46.90
F 3	61.82	2.00%	63.06
F 4	78.47	2.00%	80.04

LOYER DES LOGEMENTS COMMUNAUX MIS A DISPOSITION

TARIFS AU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2003		VARIATION	TARIFS 2004
F 2	208,05	2.76%	213.79
F 3	261,89	2.76%	269.12
F 4	313,29	2.76%	321.94

Indice de référence: Indice INSEE du coût de la construction

LOYER LOGEMENTS COMMUNAUX MIS A DISPOSITION - GROUPE SCOLAIRE DU TRAIT D'UNION

TARIFS AU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2003		VARIATION	TARIFS 2004
F 3	293,71	2.76%	301.81
F 4	342,66	2.76%	352.12
F 5	407,93	2.76%	419.19

TARIFS AU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2003		TARIFS 2004	
Surtaxe eau potable	0,08		0,08
Redevance assainissement	0,19		0,19

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs des services communaux pour l'année 2004

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

✓ de maintenir le montant de la prime annuelle allouée au personnel stagiaire, titulaire, auxiliaire et contractuel, en fonction de la valeur du point de la Fonction Publique Territoriale, à 760€ sur la base d'un temps complet.

✓ de revaloriser la prime annuelle des assistantes maternelles en vertu de l'évolution du SMIC, soit 566€ (538€ en 2003)

Point n° 7 : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de modifier le tableau des effectifs du personnel territorial

- par la transformation :
d'un poste d'agent d'Entretien en poste d'Agent d'Entretien Qualifié
d'un poste d'Animateur en poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives de 2° classe
- par la création d'un poste d'Agent d'Animation

Point n° 8 : Le Régime Indemnitaire

Monsieur le Maire présente au Conseil le principe du régime indemnitaire et l'application des primes.

Cependant il informe que lors de sa dernière réunion, le Comité Technique Paritaire a refusé les propositions de la Municipalité sur l'application du nouveau régime indemnitaire, celui-ci souhaitant des renseignements complémentaires. Monsieur le Maire rencontrera donc l'ensemble du personnel afin que d'expliquer ce régime indemnitaire.

De ce fait, Monsieur BESNIER propose de reporter cette question à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil.

Point n° 9 : Titres de restauration pour le personnel municipal

Monsieur le Maire explique que pour se conformer à la législation en vigueur, il est nécessaire de modifier le système de restauration du personnel communal. Il précise que dans sa séance du 12 février dernier, le Comité Technique Paritaire a accepté le principe de titres restaurant et fixé le montant du titre à 6€ à raison de 15 par mois pour une personne à temps complet.

Le nombre de bénéficiaires potentiel étant estimé à 60, la dépense annuelle à prévoir pour cette prestation s'inscrit dans une fourchette de 32 000 à 34 000 € TTC/an.

Monsieur BESNIER souligne également qu'après consultation, sans formalités préalables, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 2 mars 2004 pour étudier les offres déposées par 3 prestataires. La commission a retenu la prestation d'achat de titres restaurant pour le personnel municipal proposée par la Société « Chèque déjeuner ».

En réponse à Monsieur ROBERT qui s'interroge sur la restauration des agents non domiciliés sur la commune, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de rétablir une situation plus juste et plus équitable pour l'ensemble du personnel. Il confirme que cet engagement a été acté et pris en compte sur une année par le Comité Technique Paritaire.

A la demande de Monsieur ROBERT qui souhaite la mise à disposition d'une salle de restauration afin que le personnel puisse bénéficier des repas livrés au restaurant scolaire, Monsieur MAZEL explique que cette installation n'est pas prévue dans les investissements prioritaires du budget.

Monsieur MARTINEZ estime que le prix du ticket n'est pas en rapport avec le coût de la restauration proposée sur Bouffémont. Il suggère donc de revoir la négociation en terme de participation patronale.

Monsieur MAZEL confirme que le choix politique est un budget de rigueur afin de ne pas augmenter les impôts. De ce fait, il n'est pas possible d'envisager la création d'une salle de restauration, ni même d'étudier un avantage supplémentaire pour le personnel territorial.

Le Conseil Municipal par 22 voix pour, 2 contre (MM. VIALAS, MARTINEZ) et 5 abstentions (Mmes GAY, GUERRIER, MM. ROBERT avec pouvoir de Mme GODARD, NEVEU)

✓ accepte le principe des titres de restauration pour le personnel municipal et de confirme l'inscription budgétaire correspondante au budget 2004

✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le fournisseur retenu, la Société « Chèque déjeuner »

✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SOBEFA pour permettre au personnel de bénéficier d'avantages sociaux et en particulier les titres restaurant.

Point n° 10 : Demande de subvention auprès des Archives Départementales pour la restauration de registres anciens

Monsieur le Maire signale que la Commune de Bouffémont possède des registres paroissiaux de 1692 à 1842 et des registres de délibérations de 1789 à 1855 qui nécessitent une restauration tant au niveau papetier qu'en terme de reliure.

Après consultation, la Direction des Archives Départementales a approuvé cette démarche de restauration du patrimoine et considéré qu'au vu du caractère historique de ces registres, il serait intéressant de prévoir également un support micro filmage, numérisation.

Monsieur BESNIER précise que les crédits nécessaires à ces travaux sont inscrits au budget 2004 pour un montant estimé à 6 500 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

✓ sollicite une subvention auprès du Conseil Général puisque l'ensemble de l'opération restauration quels qu'en soient la date et le support peut être subventionnée à hauteur de 25 % du montant HT du devis retenu. Le montant de la subvention est plafonné à 3 050 € par commune et par an.

✓ sollicite également une subvention auprès du Conseil Régional susceptible de subventionner le support de numérisation.

Point n° 11 : Dotation Globale d'Équipement 2004

Monsieur le Maire propose d'inscrire 8 opérations réparties en 4 catégories pour demander des subventions auprès de l'État, dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement 2004.

1° Informatique et nouvelles technologies de communication

- *Acquisition de matériel et divers logiciels (voir liste ci-jointe dans budget section investissement)*

2° Bâtiments communaux :

- *Réhabilitation des châssis et fenêtres de l'école élémentaire des Hauts Champs*
- *Réhabilitation de l'étanchéité du préau de l'école maternelle des Hauts Champs*
- *Réhabilitation de l'accueil de la mairie et de la salle du conseil*
- *Fourniture et pose de faux plafonds dans la grande salle du centre de loisirs primaire avec travaux d'électricité*
- *Remplacement de la porte d'accès de l'école élémentaire du Trait d'Union*

3° Environnement et amélioration du cadre de vie

- *Travaux d'embellissement du Lavoir*
- *Aménagement d'aire de jeux école maternelle des Hauts Champs*
- *Aire de jeux village*

4° Réfection, amélioration et renforcement des réseaux d'adduction d'eau potable existant.

Aucun dossier présenté pour l'année 2004

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite une subvention de l'État au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2004 et précise que cette demande sera accompagnée des dossiers techniques et du plan de financement.

Point n° 12 : Demande de subvention au Conseil Général - fonds documentaires à la Bibliothèque

Madame COIGNET annonce que la bibliothèque souhaite continuer son action commencée en 2003 pour la réactualisation de son fonds documentaire. Elle indique qu'une somme de 6 000€ est prévue au budget pour le renouvellement des ouvrages.

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite une subvention auprès du Conseil Général pour l'acquisition de ce fonds documentaires.

Point n° 13 : Questions diverses

Madame GAY informe qu'une opération sur le tri et le recyclage des déchets est lancée avec les groupes scolaires du Trait d'Union et des Hauts Champs. Elle espère que cette action, menée en partenariat avec le SIGIDURS, l'Association Frère des Hommes et la Commune s'étendra à planète tiers monde.

Monsieur BESNIER souhaite que le Conseil Général participe à cette opération afin d'organiser l'envoi de containers vers l'Afrique.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal le 26/3/2004 à 0H30.

La Secrétaire
C. FOURIER

Le Maire
G. BESNIER